

## GASPARD-FLORENT II DE BREIDERBACH

naquit au château de Birtrange en 1739.

Selon le Cadastre des biens fonds de 1766, Breiderbach demeurait à Luxembourg et possédait à Monnerich des terres affermées à Connerot et rapportant 24 reichsthalers, 2 schillings et 1 Stüber. <sup>48)</sup>

Il était membre de l'Etat noble <sup>49)</sup>, avant d'être nommé le 25-1-1772 conseiller de courte robe au Conseil provincial. <sup>50)</sup>

Le 22 septembre de l'année suivante, Marie-Thérèse régularise une situation de fait qui existait depuis 1703 et « érige en seigneurie particulière avec haute justice sous le nom de seigneurie de Birtrange, les deux

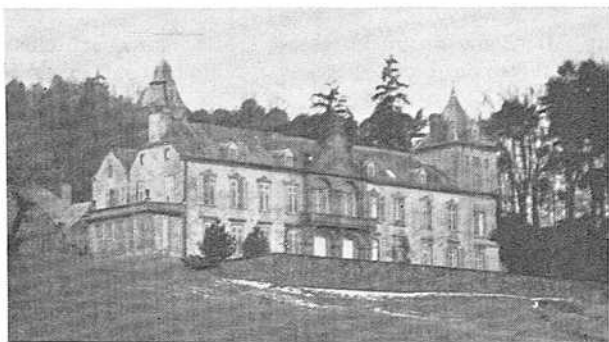


Photo J. Mersch

Le château de Birtrange

bans réunis de Birtrange et de Grenzingen, avec faculté au suppléant d'y établir un signe patibulaire, d'y créer et constituer mayer, échevins et autres officiers nécessaires pour l'administration de la haute justice... » <sup>51)</sup>

En mai 1774, lors de la visite que l'archiduc Maximilien fit à Luxembourg, Breiderbach intervint dans l'organisation de la réception et notamment dans l'ordonnance des tables du banquet. <sup>52)</sup>

En tant que membre de l'Ordre noble des Etats, il signa la fameuse requête adressée le 28-1-1782 au Conseil des Finances et Domaines dans laquelle les autorités du Duché de Luxembourg rappelaient les doléances qu'elles avaient déjà exposées à l'empereur Joseph II au cours de son séjour au pays en 1781. Ladite requête portait sur les huit points suivants :

1) Corrections à apporter au Cadastre de 1766 (Nouvel arpentage, réestimation du produit des fonds de chaque ban) ;

2) Libération du commerce par le transfert des bureaux des droits d'entrée et de sortie de l'intérieur du pays aux frontières et par la suppression des entraves telles que certificats, passavants, visas, etc. ;